



Conseil économique et social

Distr. générale
16 février 2010
8 March 2010
Français
Original: russe

Commission économique pour l'Europe

Comité du commerce

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation de la viande

Dix-neuvième session

Genève, 19-23 avril 2010

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

Propositions de nouvelles normes CEE-ONU

Viande chevaline – carcasses et découpes

Communication de la délégation de la Fédération de Russie*

Le présent document est établi conformément au paragraphe 5 du mandat du Groupe de travail. Il reprend les propositions qui ont été faites pendant l'examen du projet de norme relative à la viande chevaline, au cours de la réunion de rapporteurs qui lui a été consacrée à Moscou, en octobre 2009.

* Le présent document est soumis avec retard car il a fallu l'actualiser après l'examen du projet de norme qui a eu lieu à la réunion de rapporteurs, tenue à Moscou.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
1.1 Normes CEE-ONU pour les produits carnés	4
1.2 Portée	4
1.3 Application	5
2. Prescriptions obligatoires	5
3. Prescriptions spécifiées par l'acheteur	6
3.1 Prescriptions supplémentaires.....	6
3.2 Espèce.....	6
3.3 Produit/découpe	6
3.4 Refroidissement	6
3.5 Historique des étapes de production	7
3.5.1 Traçabilité.....	7
3.5.2 Catégories de chevaux	7
3.5.3 Méthodes de production	8
3.5.4 Système d'alimentation	8
3.5.5 Mode d'abattage	9
3.5.6 Traitement après abattage	9
3.6 Limites et évaluation de l'épaisseur du gras pour certaines découpes	10
3.6.1 Épaisseur du gras	10
3.6.2 Parage et évaluation de l'épaisseur du gras	10
3.7 Système de classification de la qualité de la viande chevaline	11
3.8 Fourchette de poids des carcasses et découpes	12
3.9 Emballage, entreposage et transport	12
3.9.1 Description et dispositions.....	12
3.9.2 Code de l'emballage	13
3.10 Indications à mentionner ou à porter sur les étiquettes accompagnant les unités de commercialisation de la viande	13
3.11 Dispositions concernant les prescriptions relatives au contrôle de conformité.....	14
4. Prescriptions de l'acheteur – Code CEE-ONU pour la viande chevaline	15
4.1 Définition du code	15
4.2 Exemple	16
5. Description des carcasses et des découpes	17
5.1 Liste multilingue des produits.....	17
5.2 Croquis du squelette d'une demi-carcasse de cheval.....	19

5.3	Tableau des principales découpes standard de viande chevaline	20
5.4	Découpes de viande chevaline	20
5.5	Emballages en vrac de viande chevaline sans os destinée à la transformation	35
5.6	Principales découpes de viande chevaline: référence standard pour les muscles	35
5.6.1	Vue latérale/Médiale de la structure d'une carcasse	35
5.6.2	Liste alphabétique des noms de muscles	35
5.7	Normes de qualité pour la viande	37
5.7.1	Couleurs de référence de la viande	37
5.7.2	Couleurs de référence du gras.....	38

1. Introduction

1.1 Normes CEE-ONU pour les produits carnés

Les normes CEE-ONU pour les produits carnés ont pour but de faciliter le commerce en recommandant une terminologie internationale à l'usage des acheteurs et des vendeurs. Cette terminologie décrit les morceaux de viande qui font couramment l'objet d'un commerce international et définit un système de codification destiné à faciliter la communication et les transactions électroniques. Les textes seront régulièrement actualisés. Les délégations qui estiment qu'il faut y ajouter d'autres produits, ou que les produits considérés ne sont pas correctement définis ou ne sont plus échangés, sont invitées à contacter le secrétariat de la CEE.

La présente publication a été établie sous les auspices de la Section spécialisée de la normalisation de la viande de la CEE. Elle s'inscrit dans une série de normes relatives à la viande que la CEE a élaborées ou prévoit d'élaborer.

Le tableau ci-après renseigne sur les espèces pour lesquelles des normes CEE-ONU existent ou en sont à différents stades d'élaboration et sur leur identification selon le code CEE-ONU de la viande (voir chap. 4).

Pour de plus amples informations, consultez le site Web de la CEE à l'adresse: <www.unece.org/trade/agr>.

L'annexe II (à ajouter) contient une description du système de codification GS1/UCC, lequel définit un code d'identification pour l'utilisation du code CEE-ONU.

<i>Espèce</i>	<i>Code de l'espèce (champ 1)</i>
Bovine (bœuf)	10
Bovine (veau)	11
Porcine (porc)	30
Ovine (mouton)	40
Caprine (chèvre)	50
Lama	60
Alpaga	61
Poulet	70
Dinde	71
Chevaline (cheval)	80

1.2 Portée

La présente norme recommande une terminologie internationale pour les carcasses et découpes de viande chevaline brutes (non transformées) commercialisées en tant que produits propres à la consommation humaine. Elle offre à l'acheteur un éventail de possibilités concernant la manutention, le conditionnement et le contrôle de conformité, qui

correspondent à de bonnes pratiques commerciales pour la viande et les produits carnés destinés au commerce international.

Pour commercialiser les carcasses et découpes de viande chevaline sur le marché international, il est nécessaire d'appliquer les dispositions législatives concernant la normalisation des aliments et le contrôle vétérinaire. La présente norme ne prétend pas traiter de ces aspects, qui font l'objet d'autres textes et pour lesquels elle renvoie à la législation nationale ou internationale ou aux exigences du pays importateur.

La norme fait référence à d'autres accords, normes et codes d'usages internationaux dont l'objectif est de maintenir la qualité après expédition et de donner aux gouvernements des indications sur certains aspects de l'hygiène alimentaire, de l'étiquetage et d'autres questions qui n'entrent pas dans son champ d'application. Pour les prescriptions en matière de santé et de salubrité, les *Normes, lignes directrices et codes d'usage de la Commission du Codex Alimentarius* sont les sources internationales à consulter.

1.3 Application

Les fournisseurs sont tenus de livrer des produits conformes à toutes les clauses des contrats et des cahiers des charges, et il leur est conseillé de mettre en place un système de contrôle de la qualité à cette fin.

Pour avoir la certitude que les marchandises sont conformes aux clauses des contrats, l'acheteur peut faire appel aux services d'un tiers indépendant et neutre pour s'assurer que le produit correspond aux options qu'il a spécifiées. Le texte de la norme s'accompagne de photographies de carcasses et de certaines parties et découpes commerciales afin de permettre une meilleure compréhension de ses dispositions et en garantir une large application dans le commerce international.

2. Prescriptions obligatoires

La viande doit provenir de bêtes abattues dans des établissements exploités conformément aux règlements applicables à la sécurité et au contrôle des denrées alimentaires.

Les carcasses/découpes doivent être:

- Intactes, compte tenu de la présentation
- Exemptes de caillots de sang ou de poudre d'os
- Exemptes de toute matière étrangère visible (salissures, bois, plastique, particules métalliques, etc.¹)
- Exemptes d'odeurs désagréables
- Exemptes de taches de sang trop évidentes
- Exemptes de tout os saillant ou cassé non spécifié
- Exemptes de contusions

¹ Sur demande de l'acheteur, les morceaux de viande seront soumis au détecteur de particules métalliques.

- Exemptes de brûlures de congélation²
- Exemptes de la moelle épinière (à l'exception des carcasses entières non découpées)

La coupe, le parage et le désossage sont accomplis avec suffisamment de soin pour conserver l'intégrité et l'identité des découpes et éviter les entailles dans le maigre. Les bords déchiquetés sont enlevés au plus près de la surface du maigre. Sauf lorsque les découpes sont détachées en suivant les séparations naturelles, toutes les coupes forment approximativement un angle droit avec la surface de la peau. Toute découpe peut comprendre une quantité minimale de maigre, de gras ou d'os de la découpe adjacente. Les découpes désossées sont débarrassées de tous les os, cartilages et glandes lymphatiques de surface visibles.

3. Prescriptions spécifiées par l'acheteur

Les paragraphes ci-après définissent les prescriptions qui peuvent être spécifiées par l'acheteur et indiquent les codes à utiliser pour le codage CEE-ONU de la viande chevaline (voir chap. 4).

3.1 Prescriptions supplémentaires

Les prescriptions supplémentaires spécifiées par l'acheteur qui ne sont pas prévues dans la codification (par exemple si le code 9 «Autres» est utilisé) ou qui donnent des précisions supplémentaires sur le produit ou la description de l'emballage doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur et être stipulées de façon appropriée.

3.2 Espèce

Le code pour la viande chevaline dans le champ 1 tel que défini au paragraphe 1.1 est 80.

3.3 Produit/découpe

Le code de produit à quatre chiffres dans le champ 2 est défini dans le chapitre 5.

3.4 Refroidissement

La viande peut être présentée réfrigérée, congelée ou surgelée. Selon la méthode de refroidissement employée, les tolérances concernant le poids du produit doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur. Tout au long de la chaîne d'approvisionnement, la température ambiante doit être propre à assurer au produit, de manière uniforme, les températures internes suivantes:

² Par brûlure de congélation, on entend le dessèchement irréversible, localisé ou étendu, de la surface du produit, qui peut se manifester par un changement partiel ou total de la couleur originale (généralement pâleur plus grande), et/ou de la consistance (sécheresse, spongiosité).

<i>Code de refroidissement (champ 4)</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
0	Non spécifiée	Aucune méthode de refroidissement spécifiée.
1	Réfrigérée	La température interne du produit est maintenue en permanence entre 1,5 °C et +7 °C après la réfrigération suivant l'abattage.
2	Congelée	La température interne du produit est maintenue en permanence à une température maximale de -12 °C après la congélation.
3	Surgelée	La température interne du produit est maintenue en permanence à une température maximale de -18 °C après la surgélation.
4-8	Codes non utilisés	
9	Autres	

3.5 Historique des étapes de production

3.5.1 Traçabilité

Pour pouvoir satisfaire aux demandes qui pourraient être formulées par l'acheteur en ce qui concerne l'historique des étapes de production, il faut que des systèmes de traçabilité soient en place. La traçabilité exige l'application d'une méthode vérifiable d'identification des chevaux, ainsi que des carcasses, des cartons et des découpes de cheval à toutes les étapes de la production. Si une procédure est suivie à cet effet, elle doit être établie par un organisme d'évaluation de la conformité mentionné dans le paragraphe 3.11.

3.5.2 Catégories de chevaux

<i>Code de la catégorie des chevaux (champ 5)</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
0	Non spécifiée	Aucune catégorie particulière spécifiée
1	Étalons	Étalons (entiers) dont les organes sexuels sont développés, âgés de plus de 36 mois
2	Juments	Juments, âgées de plus de 36 mois
3	Jeunes étalons	Jeunes étalons (jeunes entiers), âgés de moins de 36 mois
4	Hongres	Hongres (jeunes castrés), âgés de moins de 36 mois
5	Pouliches	Pouliches, âgées de moins de 36 mois
7	Poulains	Poulains, âgés de 6 à 12 mois
8	Non spécifiée	
9	Divers	

3.5.3 Méthodes de production

L'acheteur peut spécifier une méthode de production. En tout état de cause, la production doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, c'est la réglementation du pays exportateur qui s'applique.

<i>Code de la méthode de production (champ 6)</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
0	Non spécifiée	
1	Intensive	Méthodes de production comportant un pâturage de durée limitée, une stabulation et une alimentation de nature à favoriser une croissance rapide
2	Extensive	Méthodes de production comportant un accès relativement libre au fourrage naturel pendant la plus grande partie de la vie des animaux
3	Biologique	Méthodes de production conformes aux normes internationales ou aux normes nationales si celles-ci sont plus strictes
4 – 8	Codes non utilisés	
9	Divers	

3.5.4 Système d'alimentation

L'acheteur peut spécifier un système d'alimentation. En tout état de cause, l'alimentation doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, le système d'alimentation doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

<i>Code du système d'alimentation (champ 7a)</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
0	Non spécifié	
1	Céréales	Nourriture à base de céréales
2	Fourrage	Nourriture à base de fourrage
3 – 8	Codes non utilisés	
9	Autres	Peut être utilisé pour décrire tout type de système d'alimentation ayant fait l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur

Note 1: L'acheteur peut exiger que le vendeur lui fournisse la liste des mélanges de fourrage et des ingrédients qui ont été administrés à l'animal (aliments ou médicaments)

3.5.5 Mode d'abattage

<i>Code du mode d'abattage (champ 8)</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
0	Non spécifiée	
1	Classique	Étourdissement avant saignée
2	Casher	Utilisation des procédures appropriées d'abattage rituel
3	Halal	Utilisation des procédures appropriées d'abattage rituel
4 – 8	Codes non utilisés	
9	Divers	Tout autre mode d'abattage accepté doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur

3.5.6 Traitement après abattage

<i>Code du traitement après abattage (champ 9)</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
0	Non spécifiée	
1	Spécifiée	Traitement après abattage spécifié selon l'accord entre l'acheteur et le vendeur
2 – 9	Codes non utilisés	

Note 1: Enlèvement de la moelle épinière et d'autres parties à haut risque: Des réglementations spécifiques des marchés définiront les règles à respecter pour l'enlèvement de la moelle épinière et des tissus nerveux ou lymphatiques. Les règles s'appliquant à l'enlèvement de la moelle épinière spécifieront à quelle étape elle sera enlevée de la carcasse et/ou de la découpe. Si la moelle épinière doit être enlevée, elle doit l'être dans son intégralité.

Note 2: On trouvera ci-après une liste de plusieurs traitements courants après abattage qui peuvent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur. Ils ne font pas partie de la codification spécifique à la viande chevaline:

- Préparation
- Stimulation électrique
- Mode de suspension de la carcasse
- Ligature du cou
- Réfrigération
- Maturation

3.6 Limites et évaluation de l'épaisseur du gras pour certaines découpes

3.6.1 Épaisseur du gras

L'acheteur peut indiquer l'épaisseur maximale du gras sur les carcasses, les demi-carcasses et les découpes. Les limites autorisées seront exprimées comme suit:

<i>Code de l'épaisseur du gras (champ 10)</i>	<i>Catégorie</i>
0	Non spécifiée
1	Découverte, dénudée, membrane de surface détachée
2	Découverte, dénudée
3	Presque exempte de gras (75 % de surface en maigre, gras sous-cutané enlevé)
4	Épaisseur maximale du gras de 3 mm ou comme spécifié
5	Épaisseur maximale du gras de 6 mm ou comme spécifié
6	Épaisseur maximale du gras de 13 mm ou comme spécifié
7	Épaisseur maximale du gras de 25 mm ou comme spécifié
8	Composition chimique du tissu musculaire spécifiée
9	Autres

3.6.2 Parage et évaluation de l'épaisseur du gras

Le gras externe est enlevé délicatement en suivant la surface des muscles sous-jacents. La coupe en biseau des bords gras ne peut remplacer à elle seule le parage complet des faces externes lorsque ce dernier est requis. Les prescriptions relatives à l'épaisseur du gras peuvent s'appliquer au gras de surface (sous-cutané et/ou externe selon la pièce) et au gras des séparations intermusculaires, suivant la demande de l'acheteur. Le parage du gras s'effectue dans les limites suivantes:

- L'épaisseur maximale du gras en un point quelconque. Son évaluation se fait par détermination visuelle de la zone à découper où l'épaisseur du gras est la plus grande et par la mesure de cette épaisseur à cet endroit;
- L'épaisseur moyenne du gras. Son évaluation se fait par détermination visuelle et plusieurs mesures limitées aux endroits où le gras de surface est apparent. L'épaisseur moyenne est la moyenne de ces mesures.

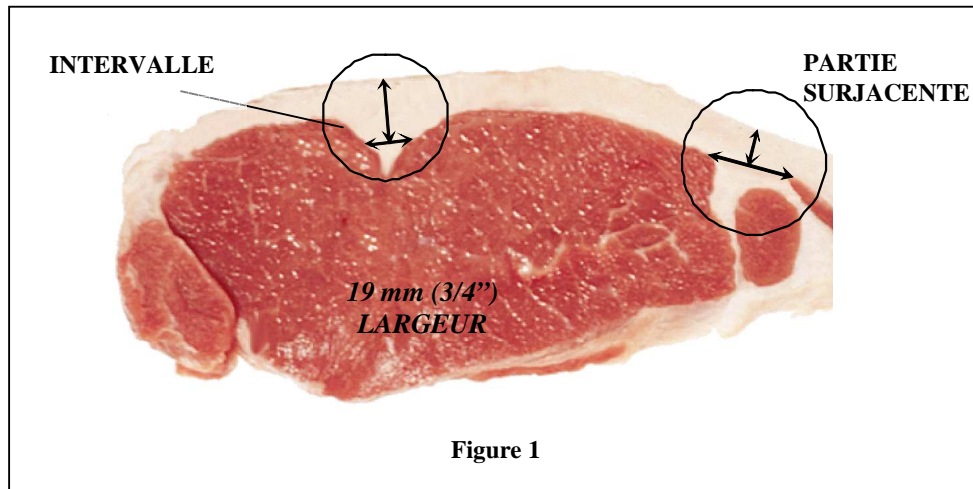


Figure 1

L'épaisseur (la profondeur) du gras est mesurée sur les bords des découpes en sondant ou incisant le gras de surface qui les recouvre, d'une manière propre à révéler l'épaisseur effective et tenant compte de tout creux ou toute limite naturelle susceptible de modifier la mesure. Lorsqu'un muscle comporte une dépression naturelle, seul le gras recouvrant la partie de cette dépression dont la largeur est supérieure à 19 mm (0,75") est pris en considération (intervalle, voir fig. 1). Quand des muscles adjacents sont séparés par du gras, seul est mesuré le gras qui dépasse le niveau des muscles (partie surjacente, voir aussi fig. 1).

Toutefois, en cas de limitation du gras sur des découpes semi-parées³ ou parées⁴, on utilise la méthode de l'intervalle pour évaluer le niveau du gras recouvrant une dépression naturelle dans un muscle et le gras séparant des muscles adjacents.

3.7 Système de classification de la qualité de la viande chevaline

Le système de codification permet à l'acheteur de spécifier le système de classification à utiliser.

³ Découvert/dénudé (semi-paré) – Le terme «découvert» implique que le gras de surface ou le gras des séparations naturelles intramusculaires a été enlevé de sorte que la surface résultant de la découpe (tissu «argenté» ou «bleu», ou peau du muscle) est apparente, les «traces» restantes de gras ne devant pas dépasser 2,5 cm (1,0") dans la plus grande longueur ni/ou 3 mm (0,125") d'épaisseur en un point quelconque. Le terme «dénudé» implique que tout le gras de surface est enlevé de sorte que la surface de la séparation résultant de la découpe (tissu «argenté» ou «bleu», ou peau du muscle) est apparente, les traces restantes de gras ne devant pas dépasser 2,5 cm (1,0") dans n'importe quel sens, ni/ou 3 mm (0,125") d'épaisseur en un point quelconque.

⁴ Découvert/dénudé (paré), membrane de surface détachée – Lorsque la membrane de surface (tissu «argenté» ou «bleu», ou peau du muscle) doit être détachée (dépouillée), la surface de la découpe qui en résulte doit faire apparaître au moins 90 % de viande maigre, et les «traces» restantes de gras ne doivent pas dépasser 3 mm (0,125") d'épaisseur.

<i>Code de la qualité de la viande chevaline (champ 11)</i>		
<i>Code de la qualité de la viande chevaline (champ 11)</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
0	Non spécifiée	
1	Spécifiée clairement	Il est possible d'obtenir de plus amples informations sur les systèmes de classification de tel ou tel pays en s'adressant aux organismes de normalisation correspondants

3.8 Fourchette de poids des carcasses et découpes

<i>Code de la fourchette de poids (champ 12)</i>		
<i>Code de la fourchette de poids (champ 12)</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Description</i>
0	Non spécifiée	
1	Spécifiée	Fourchette de poids exigée
2 – 9	Codes non utilisés	

3.9 Emballage, entreposage et transport

3.9.1 Description et dispositions

L'emballage primaire est la couverture primaire d'un produit et doit être de qualité alimentaire. L'emballage secondaire contient les produits emballés dans leur emballage primaire. Pendant l'entreposage et le transport, la viande doit être emballée conformément aux prescriptions minimales suivantes:

Carcasses et quartiers

- Réfrigérés, avec ou sans emballage
- Congelés/surgelés, conditionnés pour protéger les produits

Découpes – réfrigérées

- Emballées individuellement
- Conditionnées en vrac (contenant à doublure en plastique ou paraffinée)
- Emballées sous vide
- Emballées sous atmosphère modifiée
- Autre emballage

Découpes congelées/surgelées

- Emballées individuellement
- Conditionnées en vrac (contenant à doublure en plastique ou paraffinée)

- Emballées sous vide
- Autre emballage.

Les conditions d'entreposage avant l'expédition et les moyens utilisés pour le transport sont adaptés aux caractéristiques physiques et, en particulier, aux caractéristiques thermiques de la viande (réfrigérée, réfrigérée sous atmosphère modifiée, congelée ou surgelée) et sont conformes aux prescriptions du pays importateur. L'attention est appelée sur les dispositions de l'Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP) (ECE/TRANS/165).

3.9.2 Code de l'emballage

<i>Code de l'emballage (champ 13)</i>	<i>Catégorie</i>
0	Code non spécifié
1	Carcasses, demi-carcasses et quartiers – sans emballage
2	Carcasses, demi-carcasses et quartiers – emballés
3	Découpes – emballages individuels
4	Découpes – conditionnement en vrac (contenant à doublure en plastique ou paraffinée)
5	Découpes – emballage sous vide
6	Découpes – emballage sous atmosphère protectrice
7 – 8	Codes non utilisés
9	Autres

3.10 Indications à mentionner ou à porter sur les étiquettes accompagnant les unités de commercialisation de la viande

Sans préjudice des prescriptions nationales du pays importateur, le tableau ci-après indique les mentions à porter sur les étiquettes accompagnant les produits (mentions désignées par un «X») pour les carcasses, quartiers et découpes non emballés et pour la viande emballée ou conditionnée.

<i>Indications</i>	<i>Carcasses, quartiers et découpes non emballés</i>	<i>Viande emballée ou conditionnée</i>
Estampille sanitaire	X	X
Numéro d'abattage ou numéro du lot	X	X
Date d'abattage	X	
Date d'emballage		X
Dénomination du produit		X
Date limite de consommation (selon les prescriptions de chaque pays)		X

<i>Indications</i>	<i>Carcasses, quartiers et découpes non emballés</i>	<i>Viande emballée ou conditionnée</i>
Méthodes d'entreposage: réfrigération, congélation, surgélation		X
Conditions d'entreposage		X
Information sur l'emballer, ou le détaillant		X ⁵
Quantité (nombre de pièces)		X ⁵
Poids net		X ⁵

Les producteurs peuvent, de leur propre chef, donner d'autres indications sur les étiquettes des produits. Dans ce cas, ces indications doivent pouvoir faire l'objet d'un suivi. Elles peuvent notamment porter sur les points suivants:

- Couleur du maigre et du gras
- Modes d'abattage et traitement après abattage
- Qualité/classement
- Modes d'abattage
- Caractéristiques du cheptel, méthodes de production et systèmes d'alimentation

3.11 Dispositions concernant les prescriptions relatives au contrôle de conformité

Les acheteurs peuvent faire appel à une tierce partie pour contrôler la conformité du produit, s'agissant des indications qu'ils ont données, de la norme ou de l'identification de l'animal. Les éléments suivants peuvent être contrôlés séparément ou conjointement comme suit:

Niveau de qualité/classement du produit: Une tierce partie examine le produit et certifie qu'il présente le niveau de qualité demandé. Le nom d'un organisme de certification habilité et la norme de qualité à appliquer doivent être indiqués comme spécifié au paragraphe 3.1.

Désignation commerciale: Une tierce partie examine le produit et certifie qu'il satisfait aux options choisies par l'acheteur telles qu'elles sont indiquées dans la désignation commerciale, sauf pour le niveau de qualité. Son nom doit être indiqué comme spécifié au paragraphe 3.1. L'acheteur a aussi la possibilité d'indiquer les options particulières qu'il a choisies et qui doivent être certifiées après le nom de la tierce partie.

Identification de l'animal/du lot: Une tierce partie certifie que le produit satisfait aux prescriptions spécifiées. Son nom et les prescriptions doivent être indiqués comme spécifié au paragraphe 3.1.

⁵ Cette indication peut également être portée sur les documents d'accompagnement.

<i>Code du contrôle de la conformité (champ 14)</i>	<i>Catégorie</i>
0	Non spécifiée
1	Niveau de qualité/classement du produit
2	Désignation commerciale
3	Identification de l'animal/du lot
4	Niveau de qualité et désignation commerciale
5	Niveau de qualité et identification de l'animal/du lot
6	Désignation commerciale et identification de l'animal/du lot
7	Niveau de qualité, désignation commerciale et identification de l'animal/du lot
8	Code non utilisé
9	Autres

4. Prescriptions de l'acheteur – Code CEE-ONU pour la viande chevaline

4.1 Définition du code

Ce code, qui comporte 15 champs et 20 chiffres (dont trois ne sont pas utilisés), correspond à une combinaison des codes définis dans le chapitre 3.

L'annexe II (à ajouter) contient une description du système GS1/UCC qui comprend un code d'identification pour l'utilisation du code CEE-ONU.

<i>Champ n°</i>	<i>Description</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Fourchette de codes</i>
1	Espèce	3.2	10
2	Produit/découpe	3.3/5	0 – 9999
3	Champ non utilisé	-	00 – 99
4	Refroidissement	3.4	0 – 9
5	Catégorie	3.5.2	0 – 9
6	Méthodes de production	3.5.3	0 – 9
7a	Système d'alimentation	3.5.4	0 – 9
7b	Champ non utilisé	-	0 – 9
8	Mode d'abattage	3.5.5	0 – 9
9	Traitement après abattage	3.5.6	0 – 9
10	Épaisseur du gras	3.6.1	0 – 9

<i>Champ n°</i>	<i>Description</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Fourchette de codes</i>
11	Système de classification de la qualité de la viande chevaline	3.7	0 – 1
12	Fourchette de poids	3.8	0 – 9
13	Emballage	3.9	0 – 9
14	Contrôle de conformité	3.11	0 – 9

4.2 Exemple

L'exemple suivant décrit un aloyau avec os réfrigéré, emballé sous vide, qui a été paré de manière à laisser une couche de gras de 3 mm d'épaisseur au maximum, provenant d'un étalon élevé selon une méthode de production biologique, nourri à base de fourrage et abattu selon le mode classique.

Cette pièce porte le code suivant: 80825000113201040050.

<i>Champ n°</i>	<i>Description</i>	<i>Caractéristiques</i>	<i>Code</i>
1	Espèce	Chevaline	80
2	Produit/découpe	Aloyau avec os	8250
3	Champ non utilisé	-	00
4	Refroidissement	Réfrigérée	1
5	Catégorie	Étalon	1
6	Méthodes de production	Biologique	3
7a	Système d'alimentation	Nourriture à base de fourrage	2
7b	Champ non utilisé	-	0
8	Mode d'abattage	Classique	1
9	Traitement après abattage	-	0
10	Épaisseur du gras	Gras de 3 mm d'épaisseur au maximum	4
11	Système de classification de la qualité de la viande chevaline	-	0
12	Fourchette de poids	-	0
13	Emballage	Emballage sous vide	5
14	Contrôle de conformité	-	0

5. Description des carcasses et des découpes

5.1 Liste multilingue des produits

<i>Produit</i>	<i>Français</i>	<i>Page</i>	<i>Anglais</i>	<i>Russe</i>	<i>Espagnol</i>	<i>Chinois</i>
	Avec os					
8000	Carcasse					
8001	Demi-carcasse					
8100	Quartier arrière					
8170	Quartier arrière pistola					
8110	Cuisse et rumsteck					
8120	Cuisse et rumsteck sans jarret					
8130	Cuisse					
8131	Cuisse sans jarret					
8140	Quartier avant					
8180	Quartier avant et carapaçon					
8141	Bout de collier					
8142	Collier					
8185	Aloyau avec collier					
8150	Aloyau					
8151	Milieu de train de côtes					
8186	Basse côte					
8152	Faux-filet					
8111	Jarret arrière					
8143	Carapaçon et flanchet					
8144	Flanchet/tendrons					
8145	Pointe de poitrine					
8160	Épaule					
8161	Épaule sans jarret					
8162	Jarret avant					
8146	Plat de côtes et piliers du diaphragme					
8147	Plat de côtes					
8148	Poitrine					
	Sans os					
8220	Cuisse et rumsteck sans jarret					
8230	Cuisse sans jarret					
8221	Semelle					
8223	Rond de gîte					
8224	Gîte noix					

<i>Produit</i>	<i>Français</i>	<i>Page</i>	<i>Anglais</i>	<i>Russe</i>	<i>Espagnol</i>	<i>Chinois</i>
8225	Nerveux de gîte noix					
8226	Rumsteck					
8227	Cœur de rumsteck					
8228	Aiguillette de rumsteck					
8229	Fessier superficiel					
8231	Tende de tranche					
8232	Tende de tranche sans dessus de tranche					
8233	Dessus de tranche					
8234	Tranche grasse					
8235	Rond de tranche grasse					
8236	Muscle vaste latéral					
8237	Muscle vaste intermédiaire et médial					
8240	Filet					
8242	Collier					
8243	Dessus de collier					
8250	Aloyau					
8251	Milieu de train de côtes					
8286	Basse côte désossée					
8252	Faux-filet					
8211	Jarret arrière					
8244	Carapaçon					
8245	Bavette					
8246	Bavette d'aloyau					
8260	Épaule sans jarret					
8261	Boule de macreuse					
8263	Jumeau à bifteck					
8264	Paleron					
8265	Dessus de palette					
8266	Pointe d'épaule					
8262	Jarret avant					
8248	Transverse de l'abdomen					
8247	Plat de côtes					

5.2 Croquis du squelette d'une demi-carrosse de cheval

<i>Numéro</i>	<i>Nom latin</i>
1	arcus costarum
2	Atlas
3	axis s. epistropheus
4	carliago xyphoidea
5	conchae nasalis
6	condylus lateralis
7	costae asternales
8	costae sternales
9	Mandibulus
10	os brachii s. humerus
11	os ethmodale
12	os femoris
13	os frontale
14	os hyoideum
15	os ilium
16	os incisivum
17	os interparietale
18	os ischii
19	os lacrimale
20	os maximalla
21	os metacarpi tetrum
22	os metatarsi secundum et quartum
23	os metatarsi tertium
24	os nasale
25	os occipitale
26	os palatinum
27	os parietale
28	os pterygoideum
29	os pubis
30	os sesamoideum phalangis primae
31	os sesamoideum phalangis tertiae
32	os sphenoidale
33	os sternum
34	os temporale
35	os zygomaticum
36	ossa antebrachii radius
37	ossa antebrachii ulna
38	ossa capri
39	ossa cruris fibula

<i>Numéro</i>	<i>Nom latin</i>
40	ossa cruris tibia
41	ossa cruris
42	ossa metacarpi secundum et quatum
43	ossa tarsi
44	patella
45	phalange prima
46	phalanx secunda
47	phalanx tercia
48	radius
49	scapula
50	trochanter tertius
51	tuber calcanei
52	tuber coxae
53	tuber sacrale
54	ulna
55	vertebrae caudales
56	vertebrae cervicales
57	vertebrae lumbales
58	vertebrae sacrales
59	vertebrae thoracales
60	vomer
<hr/>	
Caudal	
Dorsal	
Cranial	
Ventral	

5.3 Tableau des principales découpes standard de viande chevaline

5.4 Découpes de viande chevaline

Carcasse (8000)

Une carcasse est le squelette d'un animal abattu dont on a enlevé la peau, les organes internes, la tête et les membres.

Demi-carcasse (8001)

Une carcasse est partagée en deux moitiés le long du canal rachidien; la moelle épinière demeure intacte.

À préciser:

- Hampe laissée en place ou enlevée;
- Rognons laissés en place ou enlevés;
- Gras de rognon laissé en place ou partiellement ou complètement enlevé;
- Nécessité d'une définition d'une méthode standard de lavage des carcasses;
- Filet laissé en place ou enlevé.

Quartier arrière (8100)

Le quartier arrière est préparé à partir d'une demi-carcasse (8001) par séparation du quartier arrière et du quartier avant au moyen d'une coupe pratiquée le long de la côte spécifiée, à angle droit par rapport à la colonne vertébrale.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (0 à 18)
- Hampe laissée en place ou enlevée
- Rognons laissés en place ou enlevés
- Gras de rognon laissé en place ou partiellement ou complètement enlevé

8112: 1 côte

8113: 2 côtes

8114: 3 côtes

8115: 4 côtes

8116: 5 côtes

8117: 6 côtes

8118: 7 côtes

8119: 8 côtes

8121: 9 côtes

8122: 10 côtes

8123: 11 côtes

8124: 12 côtes

8125: 13 côtes

8126: 14 côtes

8127: 15 côtes

8128: 16 côtes

8129: 17 côtes

8132: 18 côtes

Quartier arrière pistola (8170)

Le quartier arrière pistola est obtenu à partir d'une demi-carcasse (8001) par une coupe qui commence à l'articulation fémoro-tibiale, parallèlement au fémur, et contourne le

bassin. Elle suit ensuite une ligne parallèle à la colonne vertébrale et se termine par une coupe horizontale devant la côte spécifiée.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (0 à 18);
- Hampe laissée en place ou enlevée;
- Rognons laissés en place ou enlevés;
- Gras de rognon laissé en place ou partiellement ou complètement enlevé;
- Distance entre la côte spécifiée et le muscle;
- Filet laissé en place ou enlevé.

8171: 1 côte

8172: 2 côtes

8173: 3 côtes

8174: 4 côtes

8175: 5 côtes

8176: 6 côtes

8177: 7 côtes

8178: 8 côtes

8179: 9 côtes

8180: 10 côtes

8181: 11 côtes

8182: 12 côtes

8183: 13 côtes

8184: 14 côtes

8185: 15 côtes

8186: 16 côtes

8187: 17 côtes

8188: 18 côtes

Cuisse et rumsteck (8110)

La cuisse et rumsteck est obtenue à partir d'un quartier arrière (8100) par enlèvement tout d'abord du filet (8240) en une seule pièce de la paroi abdominale des vertèbres lombaires et de la face latérale de l'os iliaque. La coupe est pratiquée à partir de la jonction de la dernière vertèbre lombaire et de la première vertèbre sacrée; elle passe à l'extrémité de l'os du coxal (tuber coxae), et continue jusqu'à la partie abdominale du carapçon.

Cuisse et rumsteck sans jarret (8120)

La cuisse et rumsteck sans jarret est obtenue à partir d'une cuisse et rumsteck (8110) par enlèvement du jarret arrière (8111) à l'extrémité inférieure du fémur (entre le fémur et le tibia).

Cuisse et rumsteck sans jarret, désossée (8220)

La cuisse et rumsteck sans jarret, désossée, est obtenue par désossement de la cuisse et rumsteck sans jarret (8120) et enlèvement du sacrum, de l'os pubien, de l'os pelvien et du fémur. La coupe comprend les parties externe, supérieure, interne, inférieure et latérale.

Cuisse (8130)

La cuisse est obtenue à partir d'une cuisse et rumsteck (8110) par une coupe qui va du ganglion lymphatique subiliaque au ganglion ischiatique en passant à l'extrémité de l'articulation coxo-fémorale. Le bord inférieur suit l'articulation fémoro-tibiale parallèlement à la base du tibia.

À préciser:

- Ganglions lymphatiques inguinal superficiel et subiliaque laissés en place ou enlevés

Cuisse sans jarret (8131)

La cuisse sans jarret est obtenue à partir d'une cuisse (8130) par séparation du jarret arrière (8111) à l'extrémité inférieure du fémur (entre le fémur et le tibia).

À préciser:

- Ganglions lymphatiques inguinal superficiel et subiliaque laissés en place ou enlevés

Cuisse sans jarret, désossée (8230)

La cuisse sans jarret, désossée est obtenue par désossement de la cuisse sans jarret (8131) et enlèvement de l'os pelvien et du fémur.

Semelle (8221)

La semelle est préparée à partir d'une cuisse et rumsteck sans jarret, désossée (8220). Elle est située sur le côté et à l'extrémité du fémur et attachée à l'os du coxal, et elle est enlevée le long de la séparation naturelle entre la tranche grasse et le tendre de tranche à partir de la tubérosité du calcaneum jusqu'au ligament de l'articulation coxo-fémorale puis, dans la direction des trois dernières vertèbres sacrées, au ligament sacro-sciatique et à la face antérieure de la tubérosité ischiatique. Le cartilage de l'os du coxal est enlevé.

À préciser:

- Tendon d'Achille laissé en place ou enlevé
- Ganglion lymphatique poplité laissé en place ou enlevé
- Gras laissé en place ou enlevé
- *M. gastrocnemius* laissé en place ou enlevé

Rond de gîte (8223)

Le rond de gîte (*M. semitendinosus*) est préparé à partir de la semelle (8221) dont il est enlevé le long de la séparation naturelle entre le *M. biceps femoris* et le *M. semitendinosus*. Il se trouve derrière le *M. biceps* et sur l'os iliaque dans une position latérale-caudale. Il a une forme allongée et arrondie.

À préciser:

- Gras laissé en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Gîte noix (8224)

Le gîte noix (*M. biceps femoris*) est préparé à partir d'une semelle (8221) dont il est enlevé le long de la séparation naturelle entre le *M. biceps femoris* et le *M. semitendinosus*. Le *M. biceps* est le plus gros muscle de la patte; il s'étend sur la quasi-totalité de la surface extérieure (latérale) de la partie caudale du fémur.

À préciser:

- Gras laissé en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Nerveux de gîte noix (8225)

Le nerveux de gîte noix est préparé à partir d'une cuisse et rumsteck sans jarret, désossée (8220). Il comprend le *M. gastrocnemius* et le *M. flexor superficialis* qui sont séparés de la semelle par enlèvement du *M. biceps femoris*. La membrane naturelle de surface qui maintient la forme naturelle doit être laissée en place.

À préciser:

- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés
- Gras laissé en place ou enlevé
- *M. flexor superficialis* laissé en place ou enlevé

Rumsteck (8226)

Le rumsteck est préparé à partir de la cuisse et rumsteck sans jarret (8220) par enlèvement de la cuisse (8130) et du carapaçon (8244) par une coupe partant du grand trochanter en direction du ligament sacro-iliaque. Il correspond aux muscles glutéaux séparés de l'ilium.

La membrane de surface qui maintient la forme naturelle des muscles et le gras sous-cutané sont laissés en place. La coupe peut être divisée en *M. gluteus medius*, *M. gluteus profundus* et *M. gluteus superficialis*.

À préciser:

- *M. tensor fasciae latae* laissé en place ou enlevé

Cœur de rumsteck (8227)

Le cœur de rumsteck (*M. gluteus medius*) est préparé à partir du rumsteck (8226) par enlèvement de tous les groupes de muscles. Il se situe entre l'aile iliaque et le trochanter.

À préciser:

- Tissus conjonctifs épais laissés en place ou enlevés

Aiguillette de rumsteck (8228)

L'aiguillette de rumsteck (*M. gluteus profundus*) est préparée à partir d'un rumsteck (8226) dont elle est enlevée le long de la séparation naturelle. Elle se situe entre la paroi latérale de l'ischion et le moyen fessier.

À préciser:

- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Fessier superficiel (8229)

Le fessier superficiel (*M. gluteus superficialis*) est plat et a une forme triangulaire. Il est préparé à partir d'un rumsteck (8226) dont il est séparé le long de la séparation naturelle. Prenant son origine sur *M. gluteus fascia*, l'articulation coxo-fémorale et l'os du coxal, il est attaché sur le troisième trochanter du fémur et recouvre le *M. gluteus medius*.

À préciser:

- Gras de couverture laissé en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Tende de tranche (8231)

Le tende de tranche est préparé à partir de la cuisse et rumsteck sans jarret, désossée (8220). Il est situé en caudal et médial par rapport au tibia et attaché à l'os du coxal, il est enlevé le long de la séparation naturelle à partir de l'extrémité inférieure du fémur et en direction de la tubérosité ischiatique et du ligament sacro-sciatique. Il comprend les muscles semi-membraneux, fusionnés avec le *M. sartorius* et le *M. pectineus* ainsi que le muscle mince qui recouvre tous les muscles à partir de la face médiale. La verge, le tissu fibreux et le ganglion lymphatique inguinal ainsi que la graisse qui les enveloppe sont enlevés.

À préciser:

- Gras laissé en place ou enlevé
- Dessus de tranche laissé en place ou enlevé
- *M. sartorius* laissé en place ou enlevé
- *M. pectineus* laissé en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés
- Vaisseaux sanguins fémoraux laissés en place ou enlevés

Tende de tranche sans dessus de tranche (8232)

Le tende de tranche sans dessus de tranche est préparé à partir du tende de tranche (8231) après enlèvement du *M. gracilis* le long de la séparation naturelle. Les dépôts de gras sont complètement enlevés.

À préciser:

- *M. pectineus* et *M. sartorius* laissés en place ou enlevés
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Dessus de tranche (8233)

Le dessus de tranche désossé comprend le *M. gracilis* qui est enlevé du tende de tranche (8231) le long de la séparation naturelle. Il va de la séparation pelvienne au ligament rotulien et à la crête du tibia.

À préciser:

- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés
- Dépôts de gras laissés en place ou enlevés
- *M. pectineus* et *M. sartorius* laissés en place ou enlevés

Tranche grasse (8234)

La tranche grasse est préparée à partir de la cuisse et rumsteck sans jarret, désossée (8220). Elle se trouve devant le fémur et comprend le *M. quadriceps femoris* et le *M. tensor fasciae latae*. Elle est enlevée par une coupe allant de la rotule au grand trochanter du fémur. La rotule, la capsule articulaire et les tissus conjonctifs qui les entourent sont enlevés. La tranche grasse comprend le *M. rectus femoris*, le *M. vastus lateralis*, le *M. vastus intermedius* et le *M. vastus medialis*.

À préciser:

- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés
- Gras laissé en place ou enlevé

Rond de tranche grasse (8235)

Le rond de tranche grasse (*M. rectus femoris*) est préparé à partir d'une tranche grasse (8234) dont il est séparé le long de la limite naturelle. Il prend naissance sur un tendon dans la fosse iliaque et va jusqu'à la rotule en passant par la cavité glénoïde.

À préciser:

- Gras laissé en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Muscle vaste latéral (8236)

Le muscle vaste latéral (*M. vastus lateralis*) est préparé à partir d'une tranche grasse (8234) dont il est séparé le long de la limite naturelle. Il prend naissance sur la face latérale de la moitié proximale du fémur et va jusqu'à la rotule.

À préciser:

- Gras laissé en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Muscle vaste intermédiaire et médial (8237)

Le muscle vaste intermédiaire et médial (*M. vastus intermedius et medialis*) est préparé à partir d'une tranche grasse (8234) dont il est séparé le long de la limite naturelle. Il prend naissance sur la surface dorsale du fémur et va jusqu'à la rotule.

À préciser:

- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Filet (8240)

Le filet (*M. iliopsoas*) est préparé à partir d'un quartier arrière (8100); il est enlevé en une seule pièce de la face ventrale des vertèbres lombaires et de la face latérale de l'ilium. La chaînette (*M. psoas minor*) n'est pas enlevée.

À préciser:

- Gras laissé en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés
- *M. iliacus* (adjacent à *M. psoas minor*) laissé en place ou enlevé
- *M. psoas minor* et *M. quadratus* laissés en place ou enlevés

Filet sans chaînette (8241)

Le filet (8240) est ensuite paré par enlèvement de la chaînette (*M. psoas minor*).

Quartier avant (8140)

Le quartier avant est préparé à partir d'une demi-carcasse (8001) par séparation du quartier avant et du quartier arrière au moyen d'une coupe pratiquée le long de la côte spécifiée à la vertèbre correspondante et, à angle droit par rapport à la colonne vertébrale, à travers la partie ventrale du carapaçon.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (5 à 18)
- Hampe laissée en place ou enlevée

8153: 5 côtes

8154: 6 côtes

8155: 7 côtes

8156: 8 côtes

8157: 9 côtes

8163: 10 côtes

8164: 11 côtes

8165: 12 côtes

8166: 13 côtes

8167: 14 côtes

8168: 15 côtes

8169: 16 côtes

8171: 17 côtes

Quartier avant et carapaçon (8180)

Le quartier avant et carapaçon est préparé à partir d'une demi-carcasse (8001) après enlèvement du quartier arrière pistola (8170) de la demi-carcasse.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (0 à 18)
- Hampe laissée en place ou enlevée
- Carapaçon laissé en place ou enlevé

Bout de collier (8141)

Le bout de collier est préparé à partir d'un quartier avant (8140). Le bord avant traverse la ligne de résection de la tête, avant la première vertèbre cervicale; le bord arrière passe entre la deuxième et la troisième vertèbre cervicale.

Collier (8142)

Le collier est enlevé d'une demi-carcasse (8001) par une coupe en ligne droite parallèle à la première côte et pratiquée à la jonction de la dernière vertèbre cervicale et de la première vertèbre thoracique.

À préciser:

- Nerf du cou laissé en place ou enlevé
- Bout de collier laissé en place ou enlevé

Collier désossé (8242)

Le collier désossé est préparé à partir d'un collier avec os (8142). Les os, le cartilage et les tendons exposés sont enlevés. Le nerf du cou est enlevé sauf spécification contraire.

À préciser:

- Nerf du cou laissé en place ou enlevé
- Bout de collier laissé en place ou enlevé

Dessus de collier (8243)

Le dessus de collier est préparé à partir de la moitié supérieure d'un collier désossé (8242). Le gras et les tissus musculaires avec une partie du nerf du cou sont séparés le long des muscles du cou.

Aloyau avec collier (8185)

L'loyau avec collier est préparé à partir d'une demi-carcasse (8001) par une coupe pratiquée le long des lignes suivantes: à l'avant – entre la deuxième et la troisième vertèbre cervicale, à l'arrière – entre la dernière (sixième) vertèbre lombaire et la première vertèbre sacrée le long du bord antérieur (cranial) de l'ilium, en dessous – à 75 mm du corps vertébral et parallèlement à celui-ci.

À préciser:

- Apophyses épineuses laissées en place ou enlevées
- Distance entre les côtes et le corps vertébral
- Pointe de l'omoplate et son cartilage laissés en place ou enlevés
- Trapèze (*M. trapezius*) laissé en place ou enlevé
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé
- Tendon du supra-épineux laissé en place ou enlevé
- Filet laissé en place ou enlevé

Aloyau (8150)

L'loyau est préparé à partir d'une demi-carcasse (8001) par une coupe pratiquée le long des lignes suivantes: à l'avant – entre la vertèbre thoracique spécifiée et la côte correspondante, à l'arrière – entre la dernière (sixième) vertèbre lombaire et la première vertèbre sacrée le long du bord antérieur (cranial) de l'ilium, en dessous – à 75 mm du corps vertébral et parallèlement à celui-ci.

À préciser:

- Nombre de côtes requis
- Apophyses épineuses laissées en place ou enlevées
- Distance entre les côtes et le corps vertébral
- Pointe de l'omoplate et son cartilage laissés en place ou enlevés
- Trapèze (*M. trapezius*) laissé en place ou enlevé

- Nerf du cou laissé en place ou enlevé
- Tendon du supra-épineux laissé en place ou enlevé
- Filet laissé en place ou enlevé

Aloyau désossé (8250)

L'aloiau désossé est préparé à partir d'un aloiau (8150) par une coupe du tissu médullaire le long des apophyses épineuses; les vertèbres et les parties correspondantes des côtes sont enlevées.

À préciser:

- Nombre de côtes requis
- Tendon du supra-épineux laissé en place ou enlevé
- Trapèze (parties de *M. trapezius* et de *M. latissimus dorsi*) laissé en place ou enlevé
- *M. multifidus* laissé en place ou enlevé
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé
- Filet laissé en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Milieu de train de côtes (8151)

Le milieu de train de côtes est obtenu par division de l'aloiau (8150) en milieu de train de côtes et faux-filet entre la première vertèbre lombaire et la dernière vertèbre thoracique; la coupe continue à travers le bord arrière de la dernière côte. Il est également possible de le préparer à partir du quartier avant ou du quartier arrière le long des lignes suivantes: à l'avant – entre la vertèbre thoracique spécifiée et les parties correspondantes des côtes, à l'arrière – entre la première vertèbre lombaire et la dernière vertèbre thoracique, tout en poursuivant la coupe à travers le bord arrière de la dernière côte, en dessous – à 75 mm du corps vertébral et parallèlement à celui-ci.

À préciser:

- Nombre de côtes requis
- Apophyses épineuses laissées en place ou enlevées
- Pointe de l'omoplate et son cartilage laissés en place ou enlevés
- Distance entre les côtes et le corps vertébral
- Trapèze (*M. trapezius* et *M. latissimus dorsi*) laissé en place ou enlevé
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé
- Filet laissé en place ou enlevé

Milieu de train de côtes désossé (8251)

Le milieu de train de côtes désossé est préparé en désossant le milieu de train de côtes, la viande étant découpée le long des apophyses épineuses des vertèbres; les vertèbres sont enlevées.

À préciser:

- Nombre de côtes requis
- Muscles intercostaux laissés en place ou enlevés

- Tendon du supra-épineux laissé en place ou enlevé
- *M. multifidus* laissé en place ou enlevé
- Coiffe (*M. trapezius* et *M. latissimus dorsi*) laissée en place ou enlevée
- Filet laissé en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Basse-côte (8186)

La basse-côte est obtenue par division de l'aloiau entre les vertèbres thoraciques (quatrième à sixième) spécifiées et les côtes correspondantes.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (4, 5 ou 6)
- Apophyses épineuses laissées en place ou enlevées
- Pointe de l'omoplate et son cartilage laissés en place ou enlevés
- Distance entre les côtes et le corps vertébral
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé

Basse-côte désossée (8286)

La basse-côte désossée est préparée en désossant la basse-côte (8186), la viande étant découpée le long des apophyses épineuses des vertèbres et les vertèbres sont enlevées.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (4, 5 ou 6)
- Apophyses épineuses laissées en place ou enlevées
- Pointe de l'omoplate et son cartilage laissés en place ou enlevés
- Distance entre les côtes et le corps vertébral
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Faux-filet (8152)

Le faux-filet est obtenu par division de l'aloiau (8150) en milieu de train de côtes et faux-filet entre la première vertèbre lombaire et la dernière vertèbre thoracique; la coupe continue à travers le bord arrière de la dernière côte; la limite inférieure est parallèle à la colonne vertébrale, à 75 mm du corps vertébral.

À préciser:

- Apophyses épineuses laissées en place ou enlevées
- Gras en place ou enlevé
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Faux-filet désossé (8252)

Le faux-filet désossé est préparé en désossant le faux-filet (8152); la viande est découpée le long des apophyses épineuses des vertèbres et les vertèbres sont enlevées.

À préciser:

- Tendon du supra-spineux laissé en place ou enlevé

- *M. multifidus* laissé en place ou enlevé
- Partie du *M. gluteus medius* laissé en place ou enlevé
- Aloyau laissé en place ou enlevé

Jarret arrière (8111)

Le jarret arrière est préparé à partir d'une cuisse et rumsteck (8110) par une coupe suivant le bord inférieur du fémur (entre le fémur et le tibia). Il comprend les muscles fléchisseurs et extenseurs.

À préciser:

- La rotule et le tissu conjonctif qui l'enveloppe laissés en place ou enlevés
- La capsule articulaire et le tissu conjonctif qui l'entoure laissés en place ou enlevés

Jarret arrière désossé (8211)

Le jarret arrière désossé est préparé en désossant le jarret arrière (8111). Il comprend les muscles fléchisseurs et extenseurs.

À préciser:

- Tendon/ligament laissés en place ou enlevés

Carapaçon et flanchet (8143)

Le carapaçon et flanchet est obtenu à partir d'un quartier arrière (8100); c'est une couche de viande qui se trouve en dessous de la partie lombaire; elle va du ganglion lymphatique inguinal superficiel jusqu'au bord de la dernière vertèbre lombaire en suivant le contour des hanches puis fait le tour de la dernière côte et suit la courbure du cartilage costal jusqu'au sternum.

À préciser:

- Tissu sous-cutané de *M. obliquus externus abdominis* laissé en place ou enlevé
- Glande et dépôts de gras sous *M. obliquus externus abdominis* laissés en place ou enlevés
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Carapaçon (8244)

Le carapaçon est obtenu à partir d'un quartier arrière (8100); c'est une couche de viande qui se trouve en dessous de la partie lombaire; elle s'étend du ganglion lymphatique inguinal superficiel jusqu'au bord de la dernière vertèbre lombaire en suivant le contour des hanches puis fait le tour de la dernière côte jusqu'à la face ventrale.

À préciser:

- Tissu sous-cutané de *M. obliquus externus abdominis* laissé en place ou enlevé
- Glande et dépôts de gras sous *M. obliquus externus abdominis* laissés en place ou enlevés
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés

Bavette (8245)

La bavette, qui est préparée à partir du carapaçon (8244) est une partie charnue, maigre et plate du grand droit de l'abdomen (*M. rectus abdominis*), le muscle étant débarrassé de sa membrane séreuse et du tissu conjonctif. Elle s'étend du cartilage des

quatrième à neuvième côtes sur la surface ventrale du sternum jusqu'au mons pubis et à la crête en passant sur le côté de la ligne blanche de l'abdomen.

Bavette d'aloiau (8246)

La bavette d'aloiau, qui est préparée à partir du carapaçon (8244), est la partie la plus épaisse de *M. obliquus internus abdominis*. Elle s'étend de l'angle extérieur de l'ilium jusqu'à la ligne blanche de l'abdomen et à l'arc des côtes. Tout le gras visible est enlevé.

Flanchet – tendron sans os (8144)

Le flanchet – tendron sans os est préparé à partir de la viande provenant de la séparation du carapaçon et du flanchet. La bande de viande obtenue est découpée pour former un morceau très plat – le flanchet tendron sans os.

Pointe de poitrine (8145)

La pointe de poitrine est obtenue à partir du quartier avant (8140) le long de la jonction des vraies côtes et des fausses côtes, en allant du premier segment du sternum jusqu'à la huitième côte à travers les cartilages costaux.

Épaule (8160)

L'épaule est séparée d'une demi-carcasse (8001) par les coupes circulaires pratiquées le long des fascias: depuis la face externe (latérale) – en demi-cercle sur le bord supérieur (dorsal) du cartilage de l'omoplate, depuis la face interne (médiale) – en suivant la limite naturelle entre les membres antérieurs et les côtes.

Épaule sans jarret (8161)

L'épaule sans jarret est obtenue à partir de l'épaule (8160) après enlèvement du jarret (8162) le long d'une ligne passant entre l'humérus et les os de l'avant-bras.

Épaule désossée sans jarret (8260)

L'épaule désossée sans jarret est obtenue en désossant l'épaule sans jarret (8161); l'omoplate et l'humérus sont enlevés. La coupe qui en résulte est divisée, l'intégrité des muscles et de la membrane de surface naturelle étant préservée, entre les parties suivantes:

- Boule de macreuse
- Paleron
- Jumeau à bifteck
- Pointe d'épaule
- Dessus de palette

Boule de macreuse (8261)

La boule de macreuse (*M. triceps brachii*) est obtenue à partir d'une épaule désossée sans jarret (8260) par séparation de la viande située à l'intérieur de l'espace triangulaire entre l'humérus et l'ulna; l'intégrité des muscles et de la membrane de surface naturelle qui maintient la forme naturelle des muscles est préservée. La boule de macreuse est taillée en biseau et comprend une grande partie des triceps.

À préciser:

- *M. latissimus dorsi* laissé en place ou enlevé

Jumeau à bifteck (8263)

Le jumeau à bifteck (*M. supraspinatus*) est obtenu à partir d'une épaule désossée sans jarret (8260). C'est un muscle en forme de cône situé devant l'épine scapulaire; elle va de la fosse de l'omoplate à la protubérance de l'humérus.

Paleron (8264)

Le paleron (*M. infraspinatus* et *M. deltoideus* affranchis) est obtenu à partir d'une épaule désossée sans jarret (8260). Il est situé sur la face externe (latérale) de l'omoplate, derrière l'épine scapulaire.

Dessus de palette (8265)

Le dessus de palette est obtenu à partir d'une épaule désossée sans jarret (8260). Il est situé sur la surface médiale de l'omoplate et comprend le *M. subscapularis* et le *M. teres major*.

À préciser:

- *M. serratus ventralis* laissé en place ou enlevé

Pointe d'épaule (8266)

La pointe d'épaule est obtenue à partir de la partie avant de l'épaule désossée sans jarret (8260). Elle comprend *M. cleidobrachialis*, *M. biceps brachii* et *M. brachialis*.

Jarret avant (8162)

Le jarret avant est obtenu à partir de l'épaule (8160). Il est séparé par la ligne qui passe entre l'humérus et les os de l'avant-bras à travers l'extrémité distale de l'humérus. Il doit comprendre le radius/ulna et leurs muscles fléchisseurs/extenseurs respectifs.

À préciser:

- Olécrane et articulation du carpe enlevés

Jarret avant sans os (8262)

Le jarret avant sans os est obtenu en désossant le jarret avant (8162). Il comprend les muscles fléchisseurs et extenseurs des membres antérieurs.

À préciser:

- Nerfs/tendons laissés en place ou enlevés

Plat de côtes et piliers du diaphragme (8146)

Le plat de côtes et piliers du diaphragme est obtenu à partir d'un quartier avant (8140) par une coupe pratiquée avec une scie circulaire à travers le bord des côtes parallèlement à la colonne vertébrale à une distance de 75 mm par rapport au corps vertébral, à partir de la dix-huitième côte en descendant jusqu'à la première côte. Le bord avant suit la courbure du cartilage costal jusqu'au sternum. La coupe est ensuite divisée en deux parties au moyen d'une scie à bande, une partie supérieure et une partie inférieure, en commençant au milieu de la première côte et en suivant une ligne à peu près parallèle au bord supérieur de la découpe. Le fascia superficialis est enlevé sauf spécification contraire.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (1 à 18)

- Fascia superficialis enlevé ou laissé en place
- *M. latissimus dorsi* enlevé ou laissé en place
- Gras de couverture enlevé ou laissé en place

Plat de côtes (8147)

Le plat de côtes est préparé à partir du plat de côtes et piliers du diaphragme (8146) après enlèvement des piliers du diaphragme à la partie inférieure des côtes. Le fascia superficialis est enlevé, sauf spécification contraire.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (1 à 18)
- Fascia superficialis enlevé ou laissé en place
- *M. latissimus dorsi* enlevé ou laissé en place
- Gras de couverture enlevé ou laissé en place

Transverse de l'abdomen (8248)

Le transverse de l'abdomen (*M. transversus abdominis*) est situé sur la face interne de la paroi abdominale du quartier arrière (8100); il va de la dernière côte jusqu'à la poitrine. Une partie du péritoine et une partie du gras sont enlevées.

À préciser:

- Quartier arrière et/ou quartier avant inclus
- Membrane de couverture laissée en place ou enlevée

Plat de côtes désossé (8247)

Le plat de côtes désossé est obtenu à partir du plat de côtes (8147) ou du plat de côtes et piliers du diaphragme (8146). Le gras situé médialement par rapport aux muscles pectoraux est enlevé. Le tissu fibreux blanc situé sur le bord ventral est enlevé.

À préciser:

- Nombre de côtes enlevées (1 à 18)
- Muscles intercostaux enlevés ou laissés en place
- Hampe enlevée ou laissée en place
- Péritoine enlevé ou laissé en place

Poitrine (8148)

La poitrine est obtenue à partir d'un quartier avant (8140) par une coupe pratiquée avec une scie circulaire à travers le bord des côtes parallèlement à la colonne vertébrale à une distance de 75 mm de distance du corps vertébral, à partir de la dix-huitième côte en descendant jusqu'à la première côte comprise. Le fascia superficialis est enlevé, sauf spécification contraire.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (1 à 18)
- Fascia superficialis enlevé ou laissé en place
- *M. latissimus dorsi* enlevé ou laissé en place

- Gras de couverture enlevé ou laissé en place

5.5 Emballages en vrac de viande chevaline sans os destinée à la transformation

Les emballages en vrac de viande chevaline destinée à la transformation comprennent en général les produits suivants:

- Principales découpes ou parties de principales découpes
- Viandes de parage provenant de la préparation des principales découpes
- Quartier avant ou quartier arrière désossé

Les emballages de viande chevaline destinée à la transformation contiennent généralement un certain pourcentage de maigre mesuré visuellement ou chimiquement.

5.6 Principales découpes de viande chevaline: référence standard pour les muscles

5.6.1 Vue latérale/médiale de la structure d'une carcasse

5.6.2 Liste alphabétique des noms de muscles

- 0001 *M. adductor femoris*
- 0002 *M. anconeus*
- 0003 *M. biceps brachii*
- 0004 *M. biceps femoris*
- 0005 *M. brachialis*
- 0006 *M. brachiocephalicus*
- 0007 *M. deltoideus*
- 0008 *M. extensor carpi obliquus*
- 0009 *M. extensor carpi radialis*
- 0010 *M. extensor carpi ulnaris*
- 0011 *M. extensor digitorum communis*
- 0012 *M. extensor digitorum longus*
- 0013 *M. flexor carpi radialis*
- 0014 *M. flexor digitorum lateralis*
- 0015 *M. flexor digitorum superficialis*
- 0016 *M. gemelli*
- 0017 *M. gluteus superficialis*
- 0018 *M. gluteus medius*
- 0019 *M. gluteus profundus*
- 0020 *M. gracilis*

- 0021 *M. iliacus*
- 0022 *M. intertransversarius*
- 0023 *M. latissimus dorsi*
- 0024 *M. longissimus cervicis*
- 0025 *M. longissimus capitis*
- 0026 *M. longus colli*
- 0027 *M. masseter*
- 0028 *M. multifidus cervicis*
- 0029 *M. multifidus dorsi*
- 0030 *M. obliquus capitis caudalis*
- 0031 *M. obliquus capitis cranialis*
- 0032 *M. obturator externus*
- 0033 *M. obturator internus*
- 0034 *M. omohyoideus*
- 0035 *M. pectineus*
- 0036 *M. pectoralis ascendens*
- 0037 *M. pectoralis descendens*
- 0038 *M. pectoralis profundus*
- 0039 *M. pectoralis transversus*
- 0040 *M. psoas major*
- 0041 *M. psoas minor*
- 0042 *M. quadratus femoris*
- 0043 *M. quadratus lumborum*
- 0044 *M. quadratus femoris*
- 0045 *M. rectus capitis dorsalis major*
- 0046 *M. rectus capitis dorsalis minor*
- 0047 *M. rectus capitis versalis major*
- 0048 *M. rectus capitis lateralis*
- 0049 *M. rhomboideus*
- 0050 *M. sacrococcygeus dorsalis*
- 0051 *M. sacrococcygeus lateralis*
- 0052 *M. sartorius*
- 0053 *M. scalenus*
- 0054 *M. semimembranosus*
- 0055 *M. semispinalis capitis*
- 0056 *M. semitendinosus*

0057 *M. serratus dorsalis caudalis*
 0058 *M. serratus dorsalis cranialis*
 0059 *M. serratus ventralis cervicis*
 0060 *M. serratus ventralis thoracis*
 0061 *M. spinalis*
 0062 *M. splenius*
 0063 *M. sternocephalicus*
 0064 *M. sternothyreoideus*
 0065 *M. sternohyoideus*
 0066 *M. tensor fasciae antibrachii*
 0067 *M. tensor fasciae latae*
 0068 *M. trapezius cervicalis*
 0069 *M. trapezius thoracis*
 0070 *M. triceps brachii*

Autres structures

0101 atlantal lymph node
 0102 ischiatic lymph node
 0103 ligamentum nuchae
 0104 periosteum
 0105 prescapular lymph node
 0106 scapula
 0107 scapula cartilage
 0108 subiliac lymph node

Note: Dans la liste, les quatre chiffres sont destinés à l'emploi de codes-barres. Pour les illustrations des pages suivantes, on utilise l'ordre numérique.

5.7 Normes de qualité pour la viande

La viande et le gras sont évalués par des professionnels et comparés à la couleur de la viande et du gras dans la zone du *M. longissimus dorsi* d'une demi-carrosse de cheval, découpée de la cinquième à la treizième côte.

Cette façon de procéder est conforme aux règles applicables à la couleur de la viande et du gras qui sont indiquées ci-après.

5.7.1 Couleurs de référence de la viande

La couleur de la viande peut être évaluée en tout point entre la cinquième et la treizième côtes. En l'absence d'une couleur nettement prédominante, c'est la principale couleur la plus sombre qui sera évaluée et notée. Lorsque la couleur de la viande se situe entre deux des couleurs de référence, la carrosse portera le numéro correspondant à la plus sombre des couleurs de référence.

Les couleurs ne sont que des indications et ne sont pas concluantes aux fins de l'évaluation.

5.7.2 Couleurs de référence du gras

La couleur du gras peut être évaluée en tout point entre la cinquième et la treizième côtes. Lorsque la couleur du gras se situe entre deux des couleurs de référence, la carcasse portera le numéro correspondant à la couleur de référence la plus jaune.

Les couleurs ne sont que des indications et ne sont pas concluantes aux fins de l'évaluation.
